

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMISSION DES AIDES : L'agence de l'eau Seine-Normandie mobilise près de 114 M€ pour 600 projets en faveur de l'eau, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique

[Courbevoie, le 8 avril 2026]. La première commission des aides de l'année de l'agence de l'eau Seine-Normandie, réunie sous la présidence de François Cholley, a examiné **599 projets, représentant 113,57 M€ d'aides** (subventions et avances). Ces aides bénéficient aux collectivités, entreprises, agriculteurs et associations impliqués dans la préservation de la ressource en eau.

La restauration et la gestion des milieux aquatiques et humides constituent le premier poste d'intervention, avec 24,75 M€ d'aides. Ces projets visent notamment la restauration de la morphologie des cours d'eau, l'amélioration de la continuité écologique ou encore la préservation des zones humides. Parmi les opérations soutenues figure notamment la restauration d'un ancien méandre de la Vire sur le site de la Barberie, dans la Manche. Un nombre important de dossiers concerne également des aides à l'animation territoriale, qui permettent d'accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de leurs actions en faveur de l'eau.

L'agence de l'eau Seine-Normandie mobilise également 19,94 M€ d'aides pour l'alimentation en eau potable. Ces opérations permettent de renforcer la fiabilisation des systèmes de production et de distribution et de sécuriser l'approvisionnement en eau potable des territoires.

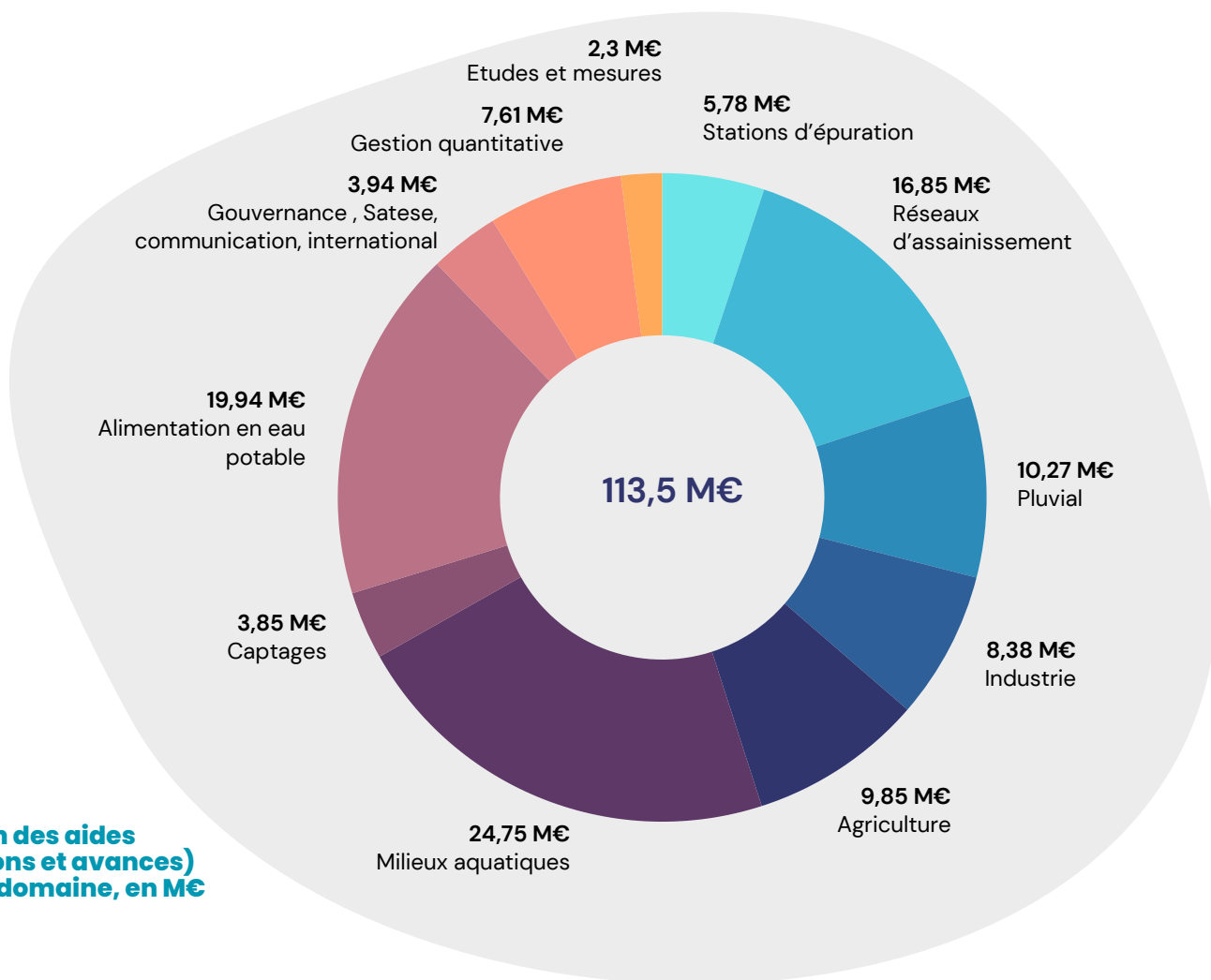
Les aides en faveur de la transition agricole pour l'eau, qui contribuent directement à l'amélioration de la qualité de l'eau, représentent **9,85 M€**. Elles soutiennent notamment des démarches de réduction des intrants et d'évolution des systèmes de culture sur les aires d'alimentation de captages, comme le dispositif de paiements pour services environnementaux mis en place sur le territoire d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne.

Les travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement représentent 18,33 M€ d'aides. Ils visent à réduire les rejets polluants vers les milieux aquatiques et à améliorer la performance globale des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées. L'agence accompagne également des projets innovants de gestion et de réutilisation de l'eau, à l'image du projet porté par l'entreprise Ecopur à Bonneuil-sur-Marne, qui vise à réutiliser des eaux usées traitées pour certains usages techniques.

Afin d'offrir aux maîtres d'ouvrage une visibilité pluriannuelle sur le soutien financier pouvant être apporté à la réalisation de leurs actions les plus efficaces pour la ressource en eau, l'agence de l'eau propose la signature de contrats de territoire, qui explicitent la stratégie du porteur de projets ainsi que la programmation des actions associées. **La commission a pris connaissance de 10 nouveaux contrats de territoire**, qui illustrent la mobilisation des collectivités autour des enjeux de leur territoire liés à l'eau.

Cette première commission de l'année 2026 intervient dans la deuxième année de mise en œuvre du 12^e programme d'intervention, qui accompagne les territoires face aux enjeux de qualité de l'eau, de préservation des milieux aquatiques et d'adaptation au changement climatique.

COMMISSION DES AIDES – MARS 2026



Répartition des aides (subventions et avances) par grand domaine, en M€

ZOOM SUR DES PROJETS examinés en commission

Structurer une filière de légumes biologiques pour protéger la ressource en eau

L'investissement total s'élève à 1,36 M€, dont **882 552 € d'aide de l'agence.**

À Dosnon, dans l'Aube, la société Racines & Cie, qui regroupe 15 agriculteurs, investit dans une chaîne de lavage et de tri destinée aux légumes produits localement en agriculture biologique.

Cette installation doit permettre d'améliorer la qualité de préparation des produits, de sécuriser leur commercialisation et de structurer une filière de légumes biologiques dans la Champagne crayeuse, dans un contexte économique fragilisé pour la filière bio. Les exploitations concernées sont situées sur les aires d'alimentation des captages de L'Huitre et de Montsuzain, identifiées comme prioritaires pour la protection de la ressource en eau.

Le projet vise à consolider 2064 hectares déjà cultivés en agriculture biologique, dont 845 hectares sur des captages sensibles, et à accompagner la conversion d'environ 1 100 hectares supplémentaires.

Une unité de transformation pour relancer la culture d'épeautre biologique

L'investissement global atteint **1,09 M€**, soutenu à hauteur de **700 882 € par l'agence de l'eau.**

En Côte-d'Or, l'EARL Mickaël Sonnois porte un projet de stockage, triage et décortilage de petit et grand épeautre afin de structurer une filière locale autour de cette céréale rustique, cultivée en agriculture biologique. L'installation permettra de traiter jusqu'à 300 tonnes de production, issues d'un collectif de 13 agriculteurs situés sur les plateaux du département.

En développant des débouchés pour cette culture adaptée aux sols et aux conditions climatiques locales, le projet contribue à diversifier les assolements et à limiter le recours aux intrants. Il concerne un territoire comprenant 10 captages d'eau.

Cette aide vise à permettre le **maintien de 2 450 hectares en agriculture biologique, dont 127 hectares situés sur des aires d'alimentation de captages.**

À Épernay, les agriculteurs rémunérés pour protéger l'eau potable

La campagne 2026 mobilise **16 exploitations** pour un budget de 700 000 €, dont **560 000 € d'aide de l'agence de l'eau.**

Structurer la filière chanvre pour protéger la ressource en eau

Investissements des deux projets : 322000 et 286000 € / **aides agence de l'eau Seine-Normandie associées : 131000 et 105000 €.**

Sur le territoire de la communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne, la protection de l'eau potable s'appuie désormais sur un dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) destiné à accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques. L'objectif : réduire les pressions agricoles sur les aires d'alimentation des captages tout en reconnaissant concrètement le rôle des exploitants dans la préservation de la ressource.

Le programme concerne **sept aires d'alimentation de captages** identifiées comme sensibles aux pollutions diffuses. Les exploitants volontaires peuvent bénéficier d'une rémunération annuelle en contrepartie d'engagements mesurables : développement de cultures à bas niveau d'intrants, diversification des rotations, réduction de l'usage des herbicides ou amélioration de la gestion de l'azote.

La rémunération repose sur un système combinant un **paiement de maintien (146 €/ha) pour les pratiques déjà favorables** et un **paiement de création (260 €/ha) pour les changements de pratiques. Le montant versé dépend ensuite de la surface engagée et du niveau d'engagement de l'exploitation.**

À terme, **l'enveloppe totale consacrée aux paiements pour services environnementaux atteindra 1,2 million d'euros, pour un coût global du dispositif estimé à 1,475 million d'euros sur cinq ans**, incluant l'ingénierie et l'animation du programme.

En Champagne crayeuse, deux projets soutenus par l'agence de l'eau visent à développer la culture du chanvre, reconnue pour son faible recours aux intrants et son intérêt pour la protection de la ressource en eau. À Branscourt (Marne), **la SCEA Lhotte investit dans un bâtiment de stockage mutualisé avec une exploitation partenaire afin de porter les surfaces à 50 hectares de chanvre**, dont une part significative située sur les aires d'alimentation des captages de Muizon et d'Unchair. À Ménil-Lépinos (Ardennes), **la SCEA Galland engage une démarche similaire avec trois exploitations agricoles, pour atteindre 40 à 60 hectares de production annuelle**, notamment sur l'aire d'alimentation de captages de Warmeriville. Dans les deux cas, ces investissements répondent à un besoin de structuration de la filière locale, en lien avec la Chanvrière de l'Aube, et permettent de sécuriser le développement de cultures à bas niveau d'intrants sur des territoires à enjeu.

Sur la Vire, un ancien méandre remis en eau pour restaurer la rivière



Le coût total du projet s'élève à 923 900 € dont 831 510 € financés par l'agence de l'eau soit **90 % du montant**

Dans la Manche, le Syndicat de la Vire engage un projet de restauration hydromorphologique visant à redonner de l'espace au fleuve. Les travaux concernent le site de la Barberie, où un ancien méandre de la Vire avait été déconnecté au XIX^e siècle lors de la mise en navigabilité du cours d'eau. **L'opération prévoit de remettre en eau ce méandre sur 725 mètres, afin de restaurer le fonctionnement naturel de la rivière et d'améliorer ses capacités d'auto-épuration.**

Le projet permettra également de rétablir la confluence du ruisseau du Fumichon avec la Vire, aujourd'hui altérée. Les travaux consistent notamment à terrasser l'ancien méandre comblé par les sables et limons, à réaménager le canal de navigation partiellement remblayé et à créer des zones humides et des banquettes favorables à la biodiversité. Des aménagements agricoles (clôtures, abreuvoirs, barrières) ainsi que la remise en état de la voie verte longeant la rivière sont également prévus.

Située sur une masse d'eau aujourd'hui classée en état écologique moyen et en état chimique mauvais, cette opération contribue aux objectifs du SDAGE 2022-2027, qui vise l'atteinte du bon état écologique de la Vire. Fleuve côtier majeur de Normandie, la Vire abrite en effet plusieurs espèces migratrices patrimoniales, dont le saumon atlantique, la truite de mer, la grande alose, la lamproie marine et l'anguille.

Cette opération bénéficie d'une bonification accordée aux projets de restauration hydromorphologique jugés ambitieux, car elle vise à restaurer la dynamique de continuité écologique dans un secteur fortement aménagé.

À Bonneuil-sur-Marne, réutiliser les eaux usées pour économiser l'eau potable

Sur le port de Bonneuil-sur-Marne (Val-de-Marne), l'entreprise ECOPUR, spécialisée dans le traitement des déchets liquides issus de l'assainissement, engage un projet de réutilisation des eaux usées traitées (REUT). **L'objectif : valoriser une partie des effluents traités sur le site afin de limiter le recours à l'eau potable pour certains usages techniques.**

Aujourd'hui, l'entreprise réceptionne les déchets liquides issus du curage des réseaux d'assainissement apportés par des camions hydrocureurs. Ces effluents sont déjà traités sur le site par un procédé physico-chimique et biologique avant rejet vers la station d'épuration de Valenton, puis vers la Seine. Le projet vise désormais à réutiliser une partie de ces eaux traitées directement sur le site.

Une nouvelle station de réutilisation des eaux usées traitées sera installée en complément du traitement existant. Elle comprendra une filière de nanofiltration et de chloration, permettant d'atteindre la qualité d'eau requise pour les usages envisagés. L'eau produite servira notamment à remplir les camions d'hydrocurage (25 000 m³ par an), ainsi qu'au nettoyage des voiries et à l'arrosage des espaces verts du port autonome de Bonneuil-sur-Marne.

Grâce à ce dispositif, le projet permettra d'économiser environ 27900 m³ d'eau potable par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 750 habitants.

L'opération représente un investissement de 405 342 € soutenu par l'agence de l'eau à hauteur de **162 137 € soit 40%.**

L'agence de l'eau Seine-Normandie

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'agence de l'eau Seine-Normandie agit pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, en mettant en mouvement les territoires grâce à des financements incitatifs et à son expertise.

Établissement public de l'Etat, elle contribue à définir la politique de l'eau du bassin Seine-Normandie avec le comité de bassin, en élaborant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Pour mettre en œuvre cette politique, l'agence accompagne techniquement et financièrement, les projets des collectivités, industriels, agriculteurs ou associations grâce aux redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers selon leurs prélèvements et leurs rejets. Ces financements, organisés dans un programme de six ans, soutiennent notamment la performance des systèmes d'assainissement, la réduction des pollutions diffuses, la préservation des captages, la restauration des rivières et zones humides, ainsi que l'adaptation des territoires au changement climatique.

Le 12^e programme "Eau, Climat & Biodiversité" (2025-2030) met notamment l'accent sur la sobriété en eau de tous les usages, la protection de la ressource en eau et la biodiversité.

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie se tient quatre fois par an pour se prononcer sur l'attribution des aides les plus significatives conformément à ce programme.

L'agence développe également une mission de connaissance et de suivi, en collectant et diffusant des données sur la qualité des rivières, nappes et eaux littorales, et en soutenant des programmes de recherche appliquée. L'organisation de l'agence de l'eau par direction territoriale favorise un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque territoire.



www.eau-seine-normandie.fr



CONTACT PRESSE

Agence de l'eau
Seine-Normandie
Marie-Anne PETIT
petit.marie-anne@aesn.fr
06 61 58 91 74



Communiqués sur le site de l'agence :
www.eau-seine-normandie.fr/presse/communiqués-de-presse